

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, je n'ai pas traité spécifiquement de l'amendement proposé par mon collègue le député de Burnaby (M. Robinson). Evidemment, je suis en sa faveur.

Le secrétaire parlementaire insinue que si nous sommes contre le projet de loi et en faveur de l'amendement, nous nous trouvons à accepter que des personnes, des groupes ou des organisations puissent promouvoir les documents du genre de ceux qu'il a énumérés. Rien n'est plus faux. Je croyais avoir bien précisé dans mon intervention que je suis tout disposé, comme d'ailleurs le sont tous mes collègues—et comme la résolution adoptée par le conseil fédéral du Nouveau parti démocratique le précise bien clairement—à voter en faveur de tout projet de loi qui s'attaque à un problème. Mais dans le cas qui nous occupe, des éditoriaux ont été publiés dans les journaux pour combattre ce projet de loi, et j'en ai d'ailleurs cité quelques passages, des organismes ont exprimé leur opposition au projet de loi tel qu'il est formulé à l'heure actuelle, des particuliers aussi éminents que Pierre Burton et un foule d'autres ce sont élevés contre ce projet de loi.

Quant à la question mettant en cause le Conseil des arts du Canada et ce que Maureen Forrester a déclaré, j'ai lu durant mon allocution le texte intégral de la déclaration en question. Je vais relire le passage pertinent qui je crois répond à la question que m'a posée le député. Je cite:

● (1340)

Un grand nombre de porte-parole de la communauté artistique, représentant la majorité de la clientèle du Conseil, ont déclaré qu'à leurs yeux, le projet de loi C-54 est inacceptable dans sa forme actuelle. Le Conseil est d'accord avec cette position et communiquera ses inquiétudes à ce sujet directement au comité législatif et le plus énergiquement possible.

Je siége ici depuis bon nombre d'années, depuis beaucoup plus longtemps d'ailleurs que le député qui m'a posé la question. Quand nous nous prononcerons sur le projet de loi C-54, s'il est adopté, ce qui sera certainement le cas étant donné la majorité ministérielle, la Chambre des communes approuvera en principe les dispositions de ce projet de loi. Les amendements qui seront étudiés au comité ou plus tard à la Chambre à l'étape du rapport ne pourront porter que sur certains articles du projet de loi.

Nous soutenons que le libellé du projet de loi est mauvais et dangereux et nous voulons que la mesure soit retirée. C'est la deuxième version de ce projet de loi. Si l'on a pu rédiger déjà deux versions différentes de la même mesure, il n'y a aucune raison de ne pas en avoir une troisième. Si le gouvernement retire ce projet de loi et présente une mesure qui s'attaque de façon réaliste au problème de la pornographie, une mesure qui a l'appui des journaux qui se sont opposés à celle-ci, des organismes qui s'y sont opposés et qui ont demandé qu'elle soit retirée et de ceux qui connaissent quelque chose à la question, nous néo-démocrates serons très heureux de l'appuyer nous aussi.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je trouve que le député de Chambly (M. Grisé) a raison de dire que le NPD semble se ranger du côté de ceux qui s'opposent à toute réglementation de la pornographie.

Quand j'ai pris la parole au sujet de ce projet de loi, j'ai exprimé les graves réserves qu'a notre parti au sujet de cette

mesure parce qu'elle restreint sérieusement la liberté d'expression. Le projet de loi dénote un certain manque de compréhension chez le gouvernement en condamnant tout ce qui a une connotation sexuelle, ce qui est ridicule dans la société contemporaine et ne correspond nullement selon nous à ce que pensent les Canadiens.

D'autre part, la loi actuelle sur la pornographie laisse beaucoup à désirer. Le gouvernement antérieur avait créé une commission royale d'enquête qui a formulé certaines recommandations tout à fait raisonnables et nous aurions bien voulu que le gouvernement y donne suite. J'ai bien peur que si le gouvernement accepte la position du NPD, rien ne se passera. D'abord, le projet de loi disparaîtra, ce que les députés néo-démocrates affirment vouloir, mais qu'arrivera-t-il par la suite? Peut-être rien.

Au nom de mon parti, j'ai donc proposé une stratégie que j'exhorte le NPD à suivre et qui consiste à donner notre avis au sujet des aspects répressifs du projet de loi tout en essayant de jouer notre rôle de parlementaires pour améliorer cette mesure.

Je peux comprendre pourquoi Maureen Forrester s'inquiète à l'idée que cette question ait été confiée à un gouvernement qui a manifesté un tel manque de compréhension au sujet de la sexualité et de la liberté d'expression. Elle a bien raison, mais les conservateurs sont au pouvoir. J'exhorte donc les députés à permettre que le projet de loi soit renvoyé au comité après un débat approfondi à l'étape de la deuxième lecture. Assurons-nous de tenir compte du sage conseil de Maureen Forrester, de la position adoptée par le conseil national du NPD, de la position de mon parti et de l'opinion publique qui, d'après les sondages effectués partout dans le pays, accepte en général l'expression de la sexualité en littérature pourvu qu'elle ne soit pas violente et dégradante et qu'elle n'exploite pas les enfants. J'exhorte le député à changer d'avis au sujet de l'amendement et à laisser le projet de loi passer aux étapes suivantes, afin que nous puissions en faire une bonne mesure législative.

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, le député de York-Centre (M. Kaplan) sait bien que, même si nous voulions empêcher le projet de loi de passer aux étapes suivantes, nous ne pourrions pas le faire à cause de l'énorme majorité dont dispose le gouvernement.

Le débat prendra fin dans un délai raisonnable, nous voterons contre le projet de loi; les libéraux, qui savent pourtant combien il est mauvais, voteront pour . . .

**M. Kaplan:** Non, nous voterons contre.

**M. Orlikow:** . . . puis il ira au comité. A ce moment, nos députés présenteront des amendements raisonnables, comme j'espérais que le député en proposerait.

Je voudrais ajouter que nous aurions été heureux de donner notre appui à un projet de loi fondé sur les recommandations de la Commission Badgley. Le problème du député de York-Centre - et pas seulement dans ce cas, c'est qu'il a peur de prendre parti. Il veut pouvoir dire à ceux qui s'opposent à ce projet de loi ou à d'autres qu'il les appuie, tout en étant de l'avis contraire. Il veut pouvoir être pour et contre toutes les questions que nous étudions.